

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

**Décision NU MRF MP n° 2013-09 du 1^{er} juin 2013 portant délégation de signature
du responsable de site de Fontenay à des agents du site de Fontenay/RATP**

NOR : TRAT1319602S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le responsable de site de Fontenay,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs n° 2011-31 consentie le 1^{er} juillet 2011 au directeur du département du matériel roulant ferroviaire par le président-directeur général de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1^{er} janvier 2012 par la note de département n° MRF 12-027 au responsable de site de Fontenay par le directeur du département MRF,

Décide :

Article 1^{er}

a) De donner délégation à Mme Fabienne ANASTASSIADES, responsable de l'atelier de maintenance patrimoniale de Fontenay-sous-Bois, à l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoirs n° 12-027 du 1^{er} janvier 2012.

b) En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne ANASTASSIADES, responsable de l'atelier de maintenance patrimoniale de Fontenay-sous-Bois, de donner délégation à :

M. Michel GARNIER, responsable du GTU ;

M. Franck BERRU, délégué sécurité-prévention et gestionnaire du site de Fontenay ;

M. Guillaume MAES, responsable de l'AMT ligne 1,

à l'effet de signer, en son nom, tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision pour l'ensemble du site de Fontenay-sous-Bois.

Article 2

a) De donner délégation pour leur entité respective à :

M. Franck BERRU, responsable de l'entité rénovation, délégué sécurité-prévention et gestionnaire du site de Fontenay ;

M. Alain BUNO, responsable de l'entité de révision centralisée ;

M. Pascal DUFEUX, responsable de l'entité soutien de production ;

M. Christian RAULT, responsable de la révision générale des organes ;

M. Michel GARNIER, responsable du GTU ;

M. Guillaume MAES, responsable de l'AMT ligne 1,

à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants : la délivrance des habilitations électriques.

b) Pour l'atelier de maintenance des trains de la ligne 1, en cas d'empêchement de M. Guillaume MAES, responsable de l'AMT ligne 1, de donner délégation à :

M. Christophe SENTIER, délégué RAMT ligne 1 ; ou à

M. Nicolas CHAYLA, responsable d'équipe maintenance ligne 1,

à l'effet de signer, en son nom, tous les actes susmentionnés dans l'article 2 (a), dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

a) De donner délégation à M. Franck BERRU, délégué sécurité-prévention et gestionnaire du site de Fontenay, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants :

- 1.1. L'établissement et la signature des attestations d'inspections préalables.
- 1.2. Les plans de prévention de plus de 400 heures ou à risques spécifiques pour l'AMP à Fontenay-sous-Bois.
- 1.3. L'établissement des permis feu.
- 1.4. La signature, pour le site de Fontenay-sous-Bois :
 - des bordereaux de suivi des déchets industriels ;
 - de la déclaration trimestrielle de production de déchets industriels pour la préfecture du Val-de-Marne.

b) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck BERRU, délégué sécurité-prévention et gestionnaire du site de Fontenay, de donner délégation à :

M. Philippe FADERNE, responsable de l'équipe maintenance de gestion du site de Fontenay-sous-Bois ;

M. Dominique JEANNES, chargé de la gestion du site de Fontenay-sous-Bois, à l'effet de signer, en son nom, tous les actes susmentionnés dans l'article 3 (a), dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1^{er} juin 2013.

Le responsable de site de Fontenay,
D. GURIEC